

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration Du 13 juin 2023

Présents : Richard FERAUT, Alexandra RIGAUT, Hélène SAINT-BLANCAT, Fabienne DENAX, Émeric SOUVILLE, Thierry BOYER, Marina GARDIEN, Kérollen BARON, Laurence ZALAS, Clara SARREMEJANE, Caroline CHIALVA, Marie SOUBIRA, Jonathan PETITDIDIER, Karine DEVIOT, Séverine THEURIER, Valérie SOST, Pascale PUJO, Lydia LEDESMA.

1°) NOEL DES ENFANTS

Il aura lieu le mercredi 20 décembre au Parc des Expositions du Comminges.

Plusieurs spectacles et devis nous sont présentés et le spectacle « Le Trésor de Noël » a été retenu à la majorité.

La fête de Noël débutera à 14h avec les maquilleuses et des ateliers jeux de bois ; le spectacle aura lieu à 15h, suivi du traditionnel goûter. Une borne à selfies immortalisera ces bons souvenirs.

Voté à l'unanimité

Le projet animations de Noël pour les plus de 12 ans est rejeté à la majorité.

2°) QUESTIONS DIVERSES

- Compte-tenu du faible nombre d'inscrits, le week-end en Andorre prévu les 23 et 24 septembre, est annulé.

- Nous prévoyons d'organiser en 2024, 3 week-ends au Puy du Fou. Plusieurs devis nous sont présentés et le voyageur ARTABAL est retenu à l'unanimité.

Prix COS :

Adhérent actif : 390€
Conjoint adhérent : 390€
Conjoint non inscrit sur la carte : 590€
Enfant de moins de 12 ans : 225€
Adhérent retraité : 500€
Conjoint adhérent retraité 550€

Les personnes qui souhaitent s'inscrire pourront obtenir une chambre individuelle en payant un supplément de 105€.

L'ouverture des inscriptions aura lieu à compter du 3 juillet pour les adhérents actifs et à compter du 1^{er} août pour les adhérents retraités. La clôture des inscriptions aura lieu le 1^{er} septembre à 17h.

- Cette année, le COS offrira aux adhérents retraités un colis gourmand confectionné par « O relais de Chloé » à Blajan.

Voté à l'unanimité

- La distribution des bons de rentrée scolaire se fera à compter du 1^{er} août. Ces bons seront valables jusqu'au 18 octobre. Lors de la remise, les adhérents devront remplir une attestation sur l'honneur s'engageant à fournir au COS le certificat de scolarité de leur enfant.

Voté à l'unanimité

- Nous accusons réception d'un courrier SUD CGT de la 5C demandant une augmentation de la participation du COS pour les prestations Alsh.
D'une part, les prestations sont votées en début d'année ; d'autre part, la demande de remboursement formulée par les syndicats est supérieure au montant payé par les personnes « en situation de précarité » dont il est fait état dans le courrier.
Nous ne donnerons pas suite à cette demande.